

**PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS  
SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Décembre à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes du Déluge – La Drenne, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 29 novembre 2019

Conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Votants : 17

**Présents :**

Mesdames HERMAN Catherine – MAHEU Brigitte – VIGNOLI Christiane – GAUDEL-HULIN Agnès (suppléante) et Messieurs CHORIER Christian – DELAVILLE Sébastien – LAGNY Jean-Pierre – LETELLIER Alain – MASURIER François – NEVEU Christian – PIGEON Emmanuel – VANDENABEELE Eddie – BEAUVISAGE Valéry (suppléant) – BOGAERT Francis (suppléant) – GOUSPY Christian (suppléant) – LIPPENS Gérard (suppléant) – TOSCANI Dominique (suppléant).

**Absents excusés :**

Mesdames RIBIERRE Mélissandre – ROCH Corinne – Messieurs BERGERON Jean-Claude – BILLARD Laurent – BOMBARD Michel – DE KONINCK Maurice – FRANÇAIS Alain – GRANGER Philippe – LE CORRE Pascal – LOGEAY Philippe – MACRON Francis – MORESSEE Lionel – OMONT Henri – PAILLARD Alain – SCHWOB Marcel – THOMAS Jean-Jacques – VALLET Hervé – VANHOUTTE Denis

**Pouvoirs :**

Néant

Madame HERMAN Catherine est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°2019-35 – Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2019**

Le compte-rendu du comité syndical du 26 septembre 2019 ne suscite aucune remarque et **est donc adopté à l'unanimité.**

**Délibération n°2019-36 – Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire du 15 novembre 2019**

Le compte-rendu du débat d'orientation budgétaire 2020 du 15 novembre 2019 ne suscite aucune remarque et **est donc adopté à l'unanimité.**

### **Délibération n°2019-37 – Budget primitif 2020**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 qui est équilibré à la somme de 3 506 750,00 € dont 1 456 750,00 euros en section d'exploitation et 2 050 000,00 euros en section d'investissement.

Le Comité Syndical, **approuve à l'unanimité le budget primitif 2020.**

### **Délibération n°2019-38 – Fixation du montant des redevances eau potable part collectivité**

Monsieur le Président présente le tableau fixant le montant des nouvelles redevances eau potable part collectivité pour l'année 2020, conformément au D.O.B. 2020 :

	Exercice 2018 en € HT/m <sup>3</sup>	Exercice 2020 en € HT/m <sup>3</sup>
Saint Crépin	0,6100	0,5868
Les Sources du M.	0,6100	0,8233
Ivry le Temple	0,6100	0,8233
Chavençon	1,5800	1,5800
Laboissière en T.	0,6100	0,8892
Méru	0,6100	0,7918
Vallée d'Esches	0,6100	0,7918
Amblainville	0,6100	0,8233

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité le montant des redevances** eau potable part collectivité pour l'année 2020.

### **Délibération n°2019-39 – Convention de rétrocession des réseaux – Flint**

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer, avec la société Flint immobilier, une convention de rétrocession des réseaux de distribution d'eau potable, ceux-ci desservant à terme un lotissement d'habitation à Esches.

Cette convention ne suscite aucune remarque et **est donc approuvée à l'unanimité.**

### **Délibération n°2019-40 – Convention de remboursement – rue de l'Argillère à Villeneuve les Sablons**

Monsieur le Président indique que le SMEPS réalise des travaux de pose de canalisations sur la commune de Villeneuve les Sablons – rue de l'Argillère. La commune profite de ce renouvellement pour remplacer les poteaux incendie vieillissant dans la rue, par deux nouveaux poteaux incendie.

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux relatifs à la pose des poteaux incendie. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer, avec la commune de Villeneuve les Sablons, une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de remboursement** avec la commune Villeneuve les Sablons.

### **Délibération n°2019-41 – Demande de subvention – Mise en place d'un traitement des pesticides**

Monsieur le Président explique que des dépassements sont observés en déséthylatrazine au niveau du captage de Parfondeval desservant les communes de La Drenne, Le Coudray sur Thelle, Laboissière en Thelle (excepté le hameau de Crèvecœur).

Ces dépassements pourraient être traités au moyen d'une station de traitement des pesticides, permettant d'abattre les taux de déséthylatrazine en dessous des normes de qualité. Le coût de réalisation de celle-ci serait de 430 000 € (dont études préalables et maîtrise d'œuvre).

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'État, aux taux maximaux.

#### **Délibération n°2019-42 – Demande de subvention – Construction d'un réservoir au Coudray sur Thelle**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'augmenter le stockage du réservoir du Coudray sur Thelle (défini au SDAEP du SMEPS).

De plus, la nouvelle étude réalisée par l'entreprise Amodiag préconise l'installation d'un réservoir semi-enterré de 450 m<sup>3</sup> à la place de l'actuel. Celui-ci coûterait 624 000 € (dont 54 000 € de démolition de l'ancien et 70 661,16 € d'études préalables / coordination SPS / maîtrise d'œuvre).

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'État, aux taux maximaux.

#### **Délibération n°2019-43 – Demande de subvention – Construction d'un réservoir à Saint Crépin Ibouvillers**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'augmenter le stockage sur l'UDI de Lormaison (défini au SDAEP du SMEPS).

De plus, la nouvelle étude réalisée par l'entreprise Amodiag préconise l'installation d'un réservoir semi-enterré de 700 m<sup>3</sup> à la place du réservoir actuel. Celui-ci coûterait 1 469 975,39 € (dont 29 975,39 € de démolition de l'ancien et 178 512,40 € d'études préalables / coordination SPS / maîtrise d'œuvre).

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'État, aux taux maximaux.

#### **Délibération n°2019-44 – Demande de subvention – Extension de réseau Chemin de la Collinière à Corbeil Cerf**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de créer une extension de réseau afin d'alimenter 6 nouvelles habitations réalisées Chemin de la Collinière à Corbeil-Cerf. Cette extension de réseau coûterait 50 240,02 € et serait par la suite remboursée par le lotisseur (ici la commune).

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'État, aux taux maximaux.

#### **Délibération n°2019-45 – Demande de subvention – Renouvellement de branchements rue Montalet à Amblainville**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de reprendre à neuf des branchements rue Montalet sur la conduite en fonte ductile, avant d'abandonner la conduite en amiante ciment présente dans cette rue. Le coût de ce projet serait de 36 411,60 €.

Le Comité Syndical **à l'unanimité, approuve la réalisation de ce projet et autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subvention** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Départemental et de l'État, aux taux maximaux.

#### **Délibération n°2019-46 – Concours du receveur communautaire – attribution d'indemnités**

Monsieur le Président propose d'accorder à Monsieur DIEDRICH les indemnités de conseil et de budget pour le deuxième semestre 2019 (225,26 euros net).

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical approuve à l'unanimité** le versement des indemnités de conseil et de budget à Monsieur DIEDRICH.

## Questions diverses

### Délibération n°2019-47 – Demande de subvention – animateur captage

Monsieur le Président explique qu'afin d'animer les actions de réduction des pollutions diffuses sur nos captages les plus impactés (Méru et Laboissière en Thelle), le renouvellement du poste d'animateur captage est nécessaire.

De plus, ce type d'animation est financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% pour un équivalent temps plein dans son XI<sup>ème</sup> programme,

Le Comité Syndical à l'unanimité, **autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention** nécessaire auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement du poste d'animateur.

### Délibération n°2019-48 – Convention de remboursement – RD46 La Drenne (Le Déluge)

Monsieur le Président indique que le SMEPS réalise des travaux de pose de canalisations sur la commune de La Drenne – Hameau de Le Déluge RD46. Lors de ces travaux, un poteau incendie mal positionné va être déplacé et remplacé.

Cette commune s'est engagée auprès du SMEPS à payer les travaux relatifs au déplacement et au remplacement du poteau incendie. Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer, avec la commune de La Drenne, une convention de remboursement détaillant les sommes dues par la commune.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de remboursement** avec la commune de La Drenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est composé des 14 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2019-35** – Approbation du compte-rendu du 26 septembre 2019
- **Délibération n°2019-36** – Approbation du compte-rendu du débat d'orientation budgétaire du 15 novembre 2019
- **Délibération n°2019-37** – Budget primitif 2020
- **Délibération n°2019-38** – Fixation du montant des redevances eau potable part collectivité
- **Délibération n°2019-39** – Convention de rétrocession des réseaux – Flint
- **Délibération n°2019-40** – Convention de remboursement – rue de l'Argillère à Villeneuve les Sablons
- **Délibération n°2019-41** – Demande de subvention – Mise en place d'un traitement des pesticides
- **Délibération n°2019-42** – Demande de subvention – Construction d'un réservoir au Coudray sur Thelle
- **Délibération n°2019-43** – Demande de subvention – Construction d'un réservoir à Saint Crépin Ibouvillers
- **Délibération n°2019-44** – Demande de subvention – Extension de réseau Chemin de la Collinière à Corbeil Cerf
- **Délibération n°2019-45** – Demande de subvention – Renouvellement de branchements rue Montalet à Amblainville
- **Délibération n°2019-46** – Concours du receveur communautaire – attribution d'indemnités
- **Délibération n°2019-47** – Demande de subvention – animateur captage
- **Délibération n°2019-48** – Convention de remboursement – RD46 La Drenne (Le Déluge)

Celui-ci est approuvé par les membres suivants :

BILLARD Laurent	
BOMBARD Michel	
CHORIER Christian	
DE KONINCK Maurice	
DELAVILLE Jean-Sébastien	
HERMAN Catherine	
LAGNY Jean-Pierre	
LETELLIER Alain	
LOGEAY Philippe	
MAHEU Brigitte	
MASURIER François	
NEVEU Christian	
OMONT Henri	
PIGEON Emmanuel	
ROCH Corinne	
THOMAS Jean-Jacques	
VALLET Hervé	
VANDENABEELE Eddie	
VANHOUTTE Denis	
VIGNOLI Christiane	
BOGAERT Francis	
CAUCHIES Daniel	

DE KONINCK Hervé	
BEAUVISAGE Valéry	
FOURNIER Lynda	
GHESQUIERE Jacques	
GOUSPY Christian	
GRAVELEINE Francis	
LIPPENS Gérard	
TOSCANI Dominique	
LE CORRE Pascal	
ELBAILE Philippe	
MACRON Francis	
BOUFFLET Stéphane	
FRANÇAIS Alain	
GRANGER Philippe	
BERGERON Jean-Claude	
RIBIERRE Mélissandre	
GAUDEL-HULIN Agnès	
MORESSEE Lionel	
PAILLARD Alain	
AUSTRUY Philippe	